

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD046-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 23 mars 2018

**LE 29 mars 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : CREAVALLEE NORD : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI CAMINICO**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, COURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

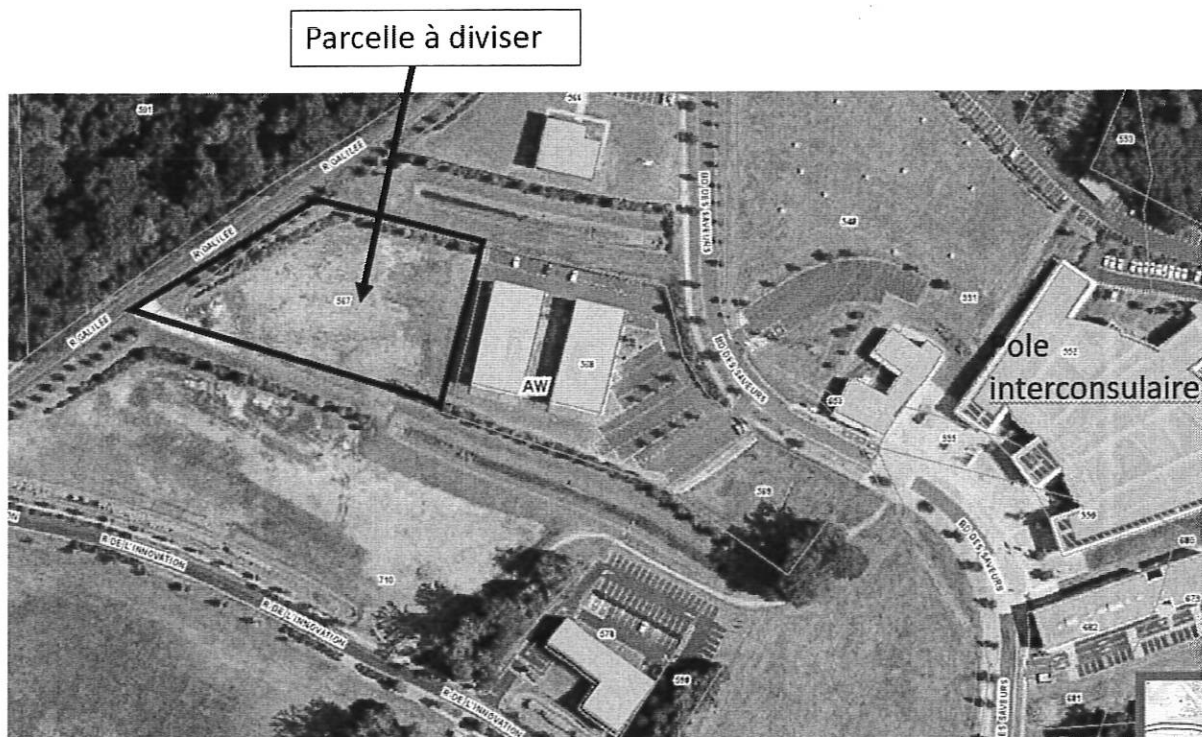
**OBJET : CREAVALLEE NORD : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI CAMINICO**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la demande d'avis au service de France Domaines restée sans réponse à l'issue du délai d'un mois

**Considérant que** dans le parc d'activités économiques de Cré@vallée nord, un îlot de 9 000 m<sup>2</sup> avait été défini pour l'installation d'immeubles de bureaux. Un programme de création de deux immeubles a été réalisé par un promoteur, le groupe Lazard sur la moitié de cet îlot.

**Que** le reste de la parcelle reste disponible. Aujourd'hui, le Grand Périgueux a une demande de deux entreprises pour ce terrain.



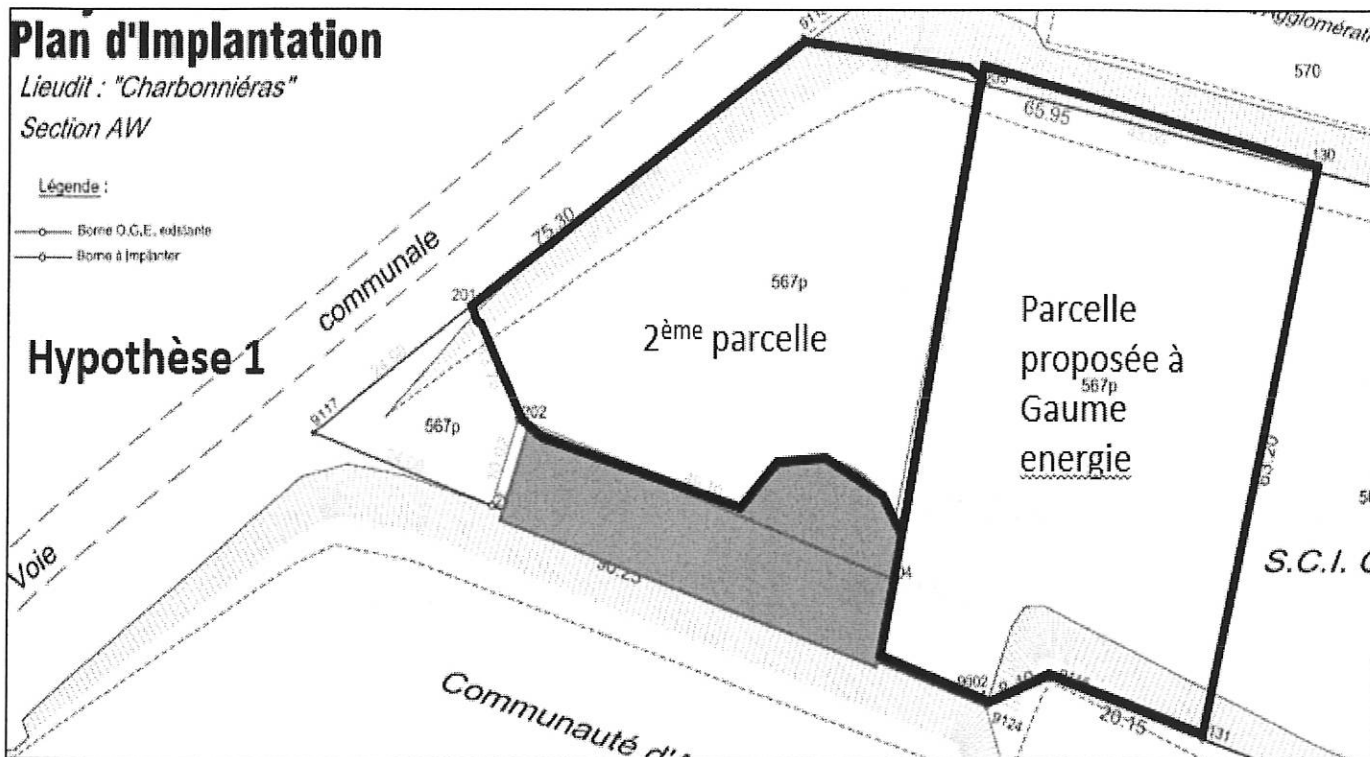
**Que** la question qui se pose est celle de l'accès à la parcelle la plus enclavée. En effet, pour desservir cette parcelle il est nécessaire qu'un accès soit réalisé.

1ère hypothèse

Le Grand Périgueux réalise les travaux et il est alors nécessaire de créer une plateforme de retournement pour permettre la manœuvre des camions des pompiers. Le coût est alors de 50 000 € pour le Grand Périgueux, correspondant à :

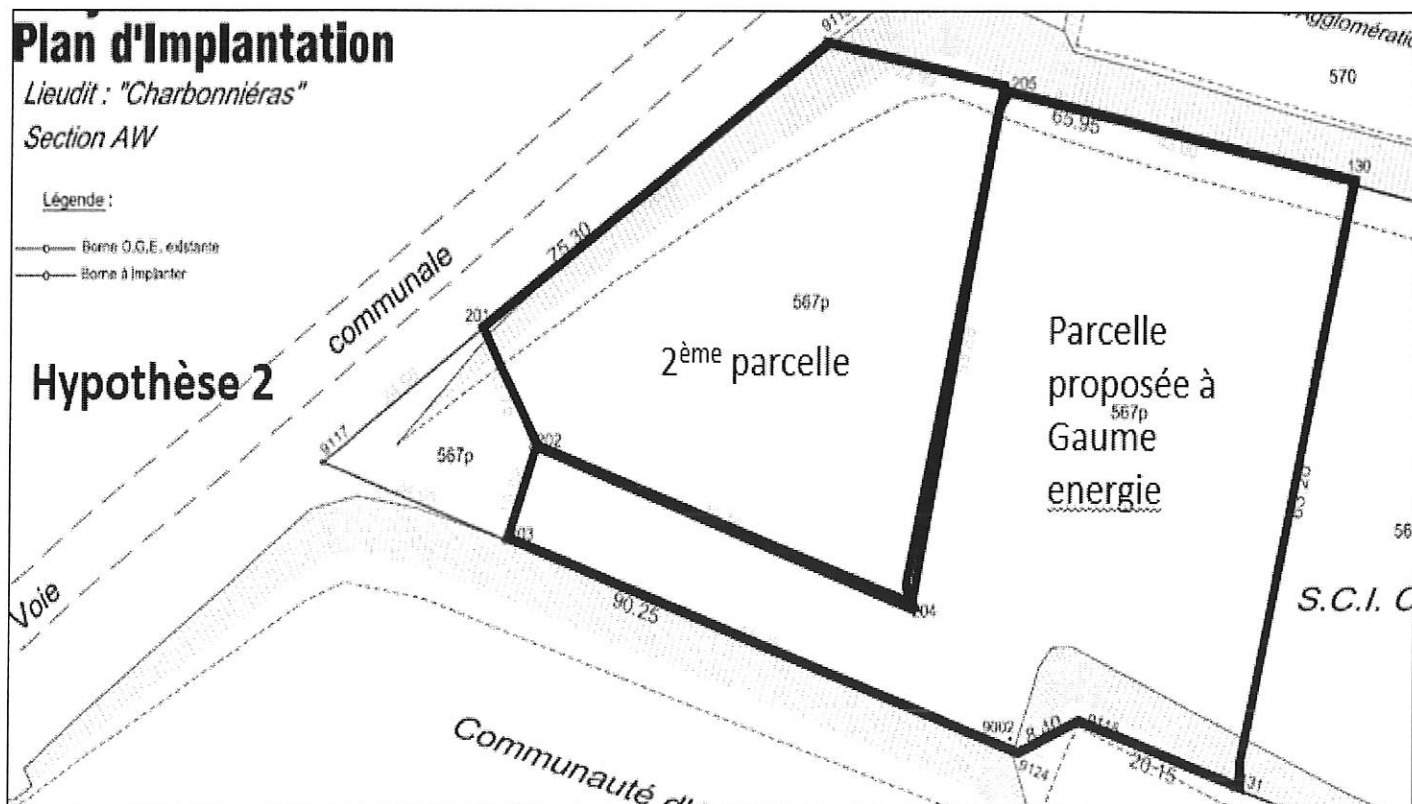
- 35 000 € pour la réalisation de la route (500m<sup>2</sup>) et le raccordement des réseaux en limite de propriété ;
- 8 000 € pour la réalisation de la plate-forme de retournement,
- 7 000 € pour la moins-value de vente du terrain voisin sur lequel est réalisé une partie de la plate-forme de retournement.

Les recettes de vente des deux parcelles sont de 180 679 € HT desquelles sont déduites 50 000 € de travaux, soit un montant de 130 679 € HT.



### 2ème hypothèse

L'autre solution est de vendre à l'entreprise la parcelle qui l'intéresse ainsi que l'emprise de la voie d'accès. C'est l'entreprise qui viabilise cette voie. Le manque à gagner pour le Grand Périgueux est de 35 000 €. Mais cela lui permet de vendre les deux parcelles pour un montant total de 145 679 €.



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de vendre à la SCI CAMINICO, sur la commune de Coulounieix-Chamiers, dans le parc d'activités économiques de Cré@Vallée nord, la parcelle cadastrée AW 773, d'une superficie de 3 024 m<sup>2</sup>, pour un prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>, soit un montant de 60 480 € HT, 72 576 € TTC ;
- Désigne Maître Vaubourgoin pour la rédaction de l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	12 AVR. 2018	Pour extrait conforme	12 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 AVR. 2018	Périgueux, le	12 AVR. 2018

Le Président  
Jacques AUZOU

